



# SKOLEEKSAMEN

## AUT2FRA

### Autorisasjonsprøve i oversettelse.

### Prøve 2: Oversettelse fra fransk til norsk

**Dato:** 11.11.2021

**Tidsrom:** 09:00 – 16.00

**Antall timer:** 7

**Koordinator kan kontaktes av eksamensvakt på telefon:** 55 95 93 33

TILLATTE HJELPEMIDLER:

Alle hjelpemidler er tillatt, inkludert bruk av internett. Intet samarbeid er tillatt. I forskrift for translatøreksamen pkt. 2. Utfyllende bestemmelser for § 6 skoleeksamen:

2.6 Teknisk utstyr og hjelpemidler

- *Eksamensbesvarelsen skrives på kandidatens egen maskin.*
- Det er tillatt
  - a) å bruke alle typer oppslagsverk, elektroniske medier samt internett
  - b) å bruke to skjermenheter under skoleeksamen
  - c) å benytte eksternt tastatur og mus, så lenge dette utstyret er kablet
- Det er ikke tillatt
  - a) å kommunisere med andre under eksamen, ved f.eks. bruk av epost, chat, mobiltelefon, o.l.
  - b) å ha klokke (verken analoge eller digitale) og mobiltelefoner tilgjengelige under skoleeksamen

Brudd på denne bestemmelsen betraktes som fusk/forsøk på fusk.

**Antall sider, inkludert forside:** 5

## 2021 Fransk (Økonomisk-administrativ tekst)

Et oversettelsesvalg henger alltid tett sammen med vurderinger knyttet til det konkrete oversettelsesoppdraget (*translation brief*). Derfor følger her beskrivelsen av et tenkt oppdrag: Oversettelse av nedenstående utdrag av en tekst publisert på nettstedet:

[http://www.ammc.ma/sites/default/files/Avis\\_AG\\_oblig\\_Aldarna\\_101116.pdf](http://www.ammc.ma/sites/default/files/Avis_AG_oblig_Aldarna_101116.pdf)

*Translation brief:* Oversettelsen (av den totale teksten) er bestilt av advokatfirmaet Fjellheim/Inneland DA på vegne av norske kreditorer, som ønsker å bli informert om tekstens tema og senere juridisk oppfølging med sikte på å inn drive forfalt gjeld.

### AVIS DE CONVOCATION

#### *AVIS DE CONVOCATION DES PORTEURS D'OBLIGATIONS EMISES LE 31 AOUT 2012 EN ASSEMBLEE GENERALE*

Les porteurs d'obligations émises le 31 août 2012 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000.000 de Dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 3 Août 2012 sous la référence VI/EM/027/2012, (les « Obligations ») par la société ALLIANCES DARNA (la « Société »), société anonyme au capital de 857.000.000 dirhams et dont le siège social est situé à la Zone d'Aménagement Touristique Agdal, Résidence Al Qantara Marrakech – Marrakech, immatriculée au Registre de Commerce de Marrakech sous le n°35.623, sont convoqués en Assemblée Générale des porteurs d'Obligations qui se tiendra au siège social de la société Alliances Développement Immobilier, au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca, le :

VINGT SIX FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF A DIX HEURES

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

[...]

- Approbation du principe du remboursement des Obligations et du paiement des coupons dans le cadre du programme de restructuration de la dette privée de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est rappelé que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les porteurs d'Obligations doivent produire un document justifiant de leur qualité.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration se présente comme suit :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des obligataires,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration,

Après avoir pris connaissance du projet de protocole,

Après avoir pris acte du projet d'opération d'émission obligataire par la Société d'un montant maximum de neuf cent millions (900.000.000) de dirhams (l'« Emission Obligataire ») dont la souscription serait réservée aux porteurs d'Obligations et coupons y relatifs, ainsi qu'aux porteurs de billets de trésorerie émis par la Société en 2014 dans le cadre d'un programme

d'émission de bons de trésorerie et coupons y relatifs, qui se seront engagés à souscrire à l'Emission Obligataire en vertu d'un protocole d'accord dans la forme de celui présenté (le « Protocole »),

[...]

Décide, [...]

## 2021 Fransk (Juridisk tekst)

Et oversettelsesvalg henger alltid tett sammen med vurderinger knyttet til det konkrete oversettelsesoppdraget (*translation brief*). Derfor følger her beskrivelsen av et tenkt oppdrag: Oversettelse av nedenstående tekst publisert på nettstedet: <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/organisation/defenseur>

*Translation brief:* Oppdraget er bestilt av Justisdepartementet i anledning et prosjekt som tar sikte på å innhente informasjon om kompetanse tillagt denne kategorien institusjoner i EØS-landene. Prosjektet er initiert av EU-kommisjonen, som ønsker harmonisering av kompetansen tillagt disse organene i EUs medlemsland.

### LE DEFENSEUR DES DROITS

#### UNE INSTITUTION POUR LA DEFENSE ET LA PROMOTION DE VOS DROITS

Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État. Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier deux missions :

- défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés ;
- permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Toute personne physique (un individu) ou toute personne morale (une société, une association...) peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle :

- pense qu'elle est discriminée ;
- constate qu'un représentant de l'ordre public (police, gendarmerie, douane...) ou privé (un agent de sécurité...) n'a pas respecté les règles de bonne conduite ;
- a des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...) ;
- estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ;

Le Défenseur des droits est né de la réunion de quatre institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS).

Près de 250 personnes travaillent au siège du Défenseur des droits, à Paris. En France métropolitaine et outre-mer, près de 500 délégués vous accueillent et vous orientent dans vos démarches.

#### UNE INSTITUTION DIRIGÉE PAR JACQUES TOUBON

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante (AAI) dont l'existence est inscrite dans la Constitution. Ce statut unique lui garantit une véritable autonomie pour agir. Son représentant, Jacques Toubon, ne reçoit d'instructions de personne – ni du gouvernement, ni de l'administration, ni d'un groupe de pression. Il ne peut pas non plus être jugé pour des opinions ou des actes liés à ses fonctions, ce qui lui garantit une vraie liberté d'action.

Le terme Défenseur des droits désigne l'institution et la personne qui la dirige. Jacques Toubon est le Défenseur des droits depuis le 17 juillet 2014. Il a été nommé pour 6 ans par le Président de la République François Hollande. [...]

## 2021 Fransk (Teknisk tekst)

Et oversettelsesvalg henger alltid tett sammen med vurderinger knyttet til det konkrete oversettelsesoppdraget (*translation brief*). Derfor følger her beskrivelsen av et tenkt oppdrag for oversettelse av nedenstående tekst, hentet fra nettstedet: <https://www.viniphile.fr/content/21-autour-du-vin>

*Translation brief: Oversettelse av teksten er bestilt av Vin- og brennevinleverandørenes forening (VBF), som skal bruke den i omtalen av Frankrike i en opplæringsmappe beregnet på medlemsbedriftenes selgere. Beskrivelser fra ulike produksjonsland skal samtidig sammenholdes med sikte på å synliggjøre nasjonale og regionale særegenheter i denne type landbruksproduksjon.*

### ELABORATION DU VIN ET VINIFICATION

Les raisins qui entrent dans le processus de vinification peuvent être de trois types : blancs, noirs à jus blanc ou noirs à jus rouge. On peut donc obtenir du vin blanc à partir de raisin noir, pourvu que l'on n'ait pas laissé macérer les peaux, qui contiennent les pigments colorés.

La vinification est l'opération qui consiste à transformer le jus de raisin en vin.

Le rôle du vinificateur est de mettre en valeur le caractère propre à chaque millésime en recherchant le meilleur résultat possible.

L'œnologue quant à lui va suivre toutes les étapes de la vinification, de l'élevage des vins et de la mise en bouteilles en goûtant les produits tout au long des processus. Son rôle est très important en amont comme en aval, jusqu'aux dégustations et recommandations finales.

#### La vinification en rouge

Elle a pour objet l'élaboration d'un vin coloré et marqué par l'amertume à partir d'un jus incolore et sucré. Il convient donc de favoriser le contact des parties solides (raisin noir à jus noirs et chargés de tanins) avec la partie liquide. Durant cette opération de "cuvaïson", vont se produire simultanément la fermentation alcoolique et un transfert par macération de la couleur, des tanins et de l'amertume qui va caractériser le vin rouge.

#### Principe

Les raisins vendangés vont subir une série de transformations qui peut durer de quelques mois à quatre à cinq années :

- l'égrappage, ou éraflage, consiste à égrener les grappes pour éliminer la rafle qui contient des tanins astringents souvent indésirables.
- le foulage, parfois réalisé simultanément sépare la peau de la chair.
- la cuvaïson, ou macération du moût obtenu, varie de quatre à cinq jours pour les vins de table à trois semaines environ pour les grands crus.

Arrivés à ce stade, plusieurs interventions sont possibles : le levurage, le sucrage ou chaptalisation, le sulfitage ou le mutage.

La fermentation alcoolique intervient alors durant quelques jours. Le sucre se transforme en alcool et en dioxyde de carbone, sous température contrôlée.

[...]